

PROTOCOLE D'ENVOI D'ÉCHANTILLONS DE SELLES POUR
RECHERCHE DE VIRUS ENTÉRIQUES – CAS ISOLÉ ou SPORADIQUE

Recueil et conservation de l'échantillon :

- Un échantillon de selles par patient doit être recueilli dans un flacon stérile. Mentionner sur le flacon l'identité et la date de naissance du patient ainsi que la date de prélèvement.
- En attendant la prise en charge du colis par un transporteur, conserver l'échantillon à 4°C. **Lorsque l'acheminement du colis risque d'excéder les 72h ou en cas d'envoi différé, conserver l'échantillon à - 20°C.**

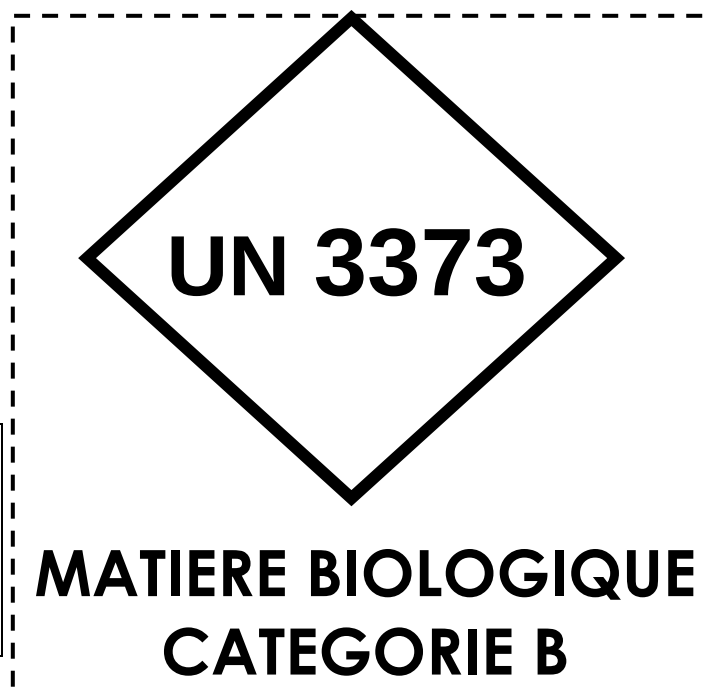
Réalisation du colis :

- L'échantillon doit être envoyé dans un triple emballage conforme à la réglementation en vigueur pour le transport des échantillons cliniques (arrêté ADR*) :
 - ✓ Déposer le flacon (*réipient primaire*), entouré de papier absorbant, dans un sachet plastique ou une boîte rigide (plastique, métallique...) à fermeture hermétique (*emballage secondaire*), puis dans une boîte en carton ou polystyrène (*emballage extérieur*), avec interposition de matières de rembourrage appropriées.
 - ✓ Joindre impérativement la fiche individuelle de renseignements jointe dûment remplie.
 - ✓ Apposer sur la surface extérieure du colis la désignation « Matière Biologique, catégorie B » près de la mention UN 3373 dans un losange (à découper ci-dessous).

Conditions d'envoi :

- Le colis est à envoyer **dans un délai de 48h à 72h** soit **par voie postale à température ambiante**, soit **par transporteur spécialisé dans la collecte d'échantillons biologiques (à température ambiante ou à +4°C)**.
- Pour éviter un délai d'acheminement trop long, il est conseillé d'effectuer l'envoi en début ou en milieu de semaine (réception au laboratoire tous les jours sauf le dimanche).
- Expédier le colis à l'adresse suivante :

Centre National de Référence des Virus Entériques
CHU de Dijon – Plateau Technique de Biologie
Laboratoire de virologie
2 rue Angélique Ducoudray
BP 37013
21070 DIJON CEDEX



* Arrêté du 5 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2001 relatif au transport des matières infectieuses de classe 6.2 : instructions ADR P650 (par route) ou IATA 650 (par air).

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

- A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À TOUT PRÉLÈVEMENT AVEC LA PRESCRIPTION ET UN RÉSUMÉ D'OBSERVATION CLINIQUE -
RECHERCHE DE VIRUS ENTÉRIQUES – CAS ISOLÉ ou SPORADIQUE

LABORATOIRE EXPÉDITEUR :

- ☐ Nom :
- ☐ Adresse :
- ☐ N° de téléphone :
- ☐ N° de fax :

PRESCRIPTEUR :

- ☐ Nom :
- ☐ Adresse :
- ☐ N° de téléphone :
- ☐ N° de fax :

PATIENT :

- ☐ Nom :
- ☐ Date de naissance :
- ☐ Sexe :
- ☐ Prénom :
- ☐ Nature du prélèvement :
- ☐ Date de prélèvement :

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES :

- ☐ **Patient :** Greffé/transplanté ☐ Immunodéprimé ☐ Autre pathologie ☐
préciser :
- ☐ **Signes cliniques :**
- | | | | |
|--------------|--------------------------|----------------------|--------------------------|
| Vomissements | ☐ | Nausées | ☐ |
| Diarrhée | ☐ | Douleurs abdominales | ☐ |
| Fièvre | ☐ | Autres (préciser) : | ☐ |
- ☐ **Durée des signes cliniques :** du au
- ☐ **Évolution des signes :** Guérison ☐ Hospitalisation ☐ Autre ☐
- ☐ **Résultats des analyses microbiologiques (bactériologie et parasitologie) :**

INFORMATION PATIENT :

Conformément à la loi de Bioéthique de 2004, les patients doivent être informés par leur médecin qu'en l'absence d'opposition de leur part, leurs échantillons résiduels pourront être utilisés à des fins de recherche après anonymisation.
Cocher la case correspondant à la décision du patient : **opposition** ☐ **absence d'opposition** ☐